

La définition de l'*Acte gratuit*

« **Acte gratuit** » est un terme littéraire

Un homme seul, qui veut se détacher consciemment de la masse anonyme et amorphe, décide d'agir et, en devenant actif, reste indifférent aux conséquences de ses agissements. Il montre ainsi sa liberté et son autonomie ; il agit selon sa propre loi, ce qui lui vaut d'être accusé d'amoralité et d'arbitraire au regard de l'ordre établi. En vérité, il s'agit là d'un acte de révolte. L'individu qui s'insurge contre les normes généralement acceptées échoue, mais il se réalise par là même, grâce à cet acte de révolte. D'une façon à la fois paradoxale et logique, l'homme seul se forge dans sa grandeur d'être humain libre et autonome, tout en assumant consciemment son échec social. La révolte du « grand homme » implique donc échec et triomphe en même temps. C'est pour cela que l'« individu agissant » (Hegel) se voit attribuer par la communauté des traits à la fois divins et sataniques.

Les éléments constitutifs de l'**Acte gratuit** sont donc les suivants :

- individualité accentuée
- activité
- liberté
- mépris du commun
- autonomie
- volonté de créer sa propre loi
- indifférence quant aux intentions et aux conséquences
- a-moralité ou « immoralité »
- révolte
- échec social
- triomphe

(poussée parfois jusqu'à la quête autosotériologique)

Gide « action gratuite »
Sartre « existence gratuite »
Camus « révolte gratuite »
Beckett « œuvre gratuite »